

Ventes - Barème à compter du 15/09/2014

Locations -Barème à compter du 15/09/2014

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires en %
De 1000 à 65 000 €	10% montant net	
De 65 001 à 80 000 €	9% montant net	
De 80 001 à 110 000 €	8% montant net	
De 110 001 à 150 000 €	7,5% montant net	
De 150 001 à 230 000	7% montant net	
De 230 001 à 300 000 €	6,5% montant net	
De 300 001 à 400 000 €	6% montant net	
De 400 001 à 600 000 €	5,5% montant net	
À partir de 600 001 €	5% montant net	

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier :** Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
Entremise-négociation : 6 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale):
16% TTC du loyer hors charges à la charge du locataire.

Professionnels :

15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC à la charge du preneur.

Stationnement :

Forfait de 100€ à la charge du bailleur et du locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 15/09/2014

Honoraires d'état des lieux :

Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989 : 80 € TTC à la charge du locataire.

Gestion locative

Honoraires de gestion :

6% HT du loyer mensuel charges comprises, soit 7.2% TTC à la charge du mandant.